

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Rapport annuel
2018-2019



Premier's Council on Disabilities

Conseil du premier ministre pour les
personnes handicapées

Rapport annuel 2018-2019

Publié par :

Conseil du Premier ministre
pour les personnes
handicapées
Province du Nouveau-
Brunswick
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000
Fredericton
(Nouveau-
Brunswick)
E3B 9M9
Canada

Couverture :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Composition :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Impression et reliure :

Services d'imprimerie du GNB

Coordonnées :

Conseil du Premier ministre
pour les personnes
handicapées
250, rue King, bureau 140
Boîte postale 6000,
Fredericton (Nouveau-
Brunswick) E3B 9M9
Téléphone : 506-444-3000
Sans frais (au Nouveau-
Brunswick) : 1-800-442-4412
Télécopieur : 506-444-3001
Courriel : pcd@gnb.ca
Site Web :
www.gnb.ca/council

ISBN 978-1-4605-2579-1 (Version bilingue)

ISBN 978-1-4605-2580-7 (Version en ligne en
anglais)

ISBN 978-1-4605-2581-4 (Version en ligne en
français)

ISSN 0825-8201

Table des matières

Section	Page
Message du président et de la directrice générale de 2018-2019	3
Membres du Conseil 2018-2019	4
Personnel du CPMPH 2018-2019	5
Mandat	6
Faits saillants de 2018-2019	7
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, 26 mai – 2 juin 2018 – Occasions égales pour tous	7
Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies – le 3 décembre 2018	8
Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick	8
Réunions du conseil d'administration du CPMPH	9
Clients	10
Réunions, présentations, collaboration avec le gouvernement	10
Réunions et présentations, collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif	13
Comités et groupes de travail	13
Langues officielles	14
États financiers	15

Octobre 2020

L'honorable Blaine Higgs
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le premier ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink that reads "Randy Dickinson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Randy Dickinson
Président

Message du président et de la directrice générale

Nous sommes heureux de déposer le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées de 2018-2019.

Les liens considérables que le Conseil entretient avec les intervenants et les demandes d'assistance qu'il reçoit ne cessent de croître chaque année étant donné que la population de personnes handicapées et de personnes âgées se fait de plus en plus nombreuse.

Le Conseil a encore été très occupé cette année, et il continue de faire de la sensibilisation et de formuler des recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue d'éliminer les obstacles qui se dressent devant les personnes handicapées. Dans l'optique de faire progresser ces dossiers, le Conseil travaille étroitement avec les personnes handicapées, leurs familles, les services professionnels, les organismes communautaires et tous les ordres de gouvernement.

La mission du Conseil repose sur l'énoncé suivant : « Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées ».

Parmi les faits marquants de cette année, mentionnons le leadership du Conseil lors de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, fin mai et début juin, et l'organisation d'un événement soulignant la Journée internationale des personnes handicapées en décembre.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres et tout le personnel du Conseil, qui mettent leur savoir-faire et leur passion au profit du travail accompli.



Randy Dickinson
Président



Christyne Allain
Directrice générale

Membres du Conseil 2018-2019

Andrew Daley	Président, jusqu'en juin 2018
Randy Dickinson	Président, nommé à l'été 2018
Sheila Rogers, vice-présidente.....	Région de Bathurst
Noëlla Hébert, secrétaire.....	Région de Miramichi
Linda Ferrier, trésorière.....	Représentante du public en général
Annie Chiasson Doiron.....	Représentante d'une association provinciale
Dawn Stevens	Représentante du public en général
Gerald (Brent) MacPherson	Région de Fredericton
Cheryl LeBlanc.....	Région de Moncton
Christine Evans	Région de Rothesay
Mark LeBlanc	Région de Bathurst
Michael George.....	Région de Saint John
Michèle Ouellette.....	Région d'Edmundston

Hommage à Andrew Daley

Andrew Daley a inspiré tous ceux qui ont croisé son chemin, tant dans sa vie professionnelle qu'en tant que bénévole.

Andrew a été nommé pour la première fois au Conseil du Premier ministre en mai 2013 et a été nommé président en juin 2017. La passion d'Andrew pour ses activités vient de la profonde empathie qu'il a développée comme ancien élève souffrant d'un handicap visuel, de son altruisme et de sa conscience de l'importance du travail d'équipe pour aider les autres.

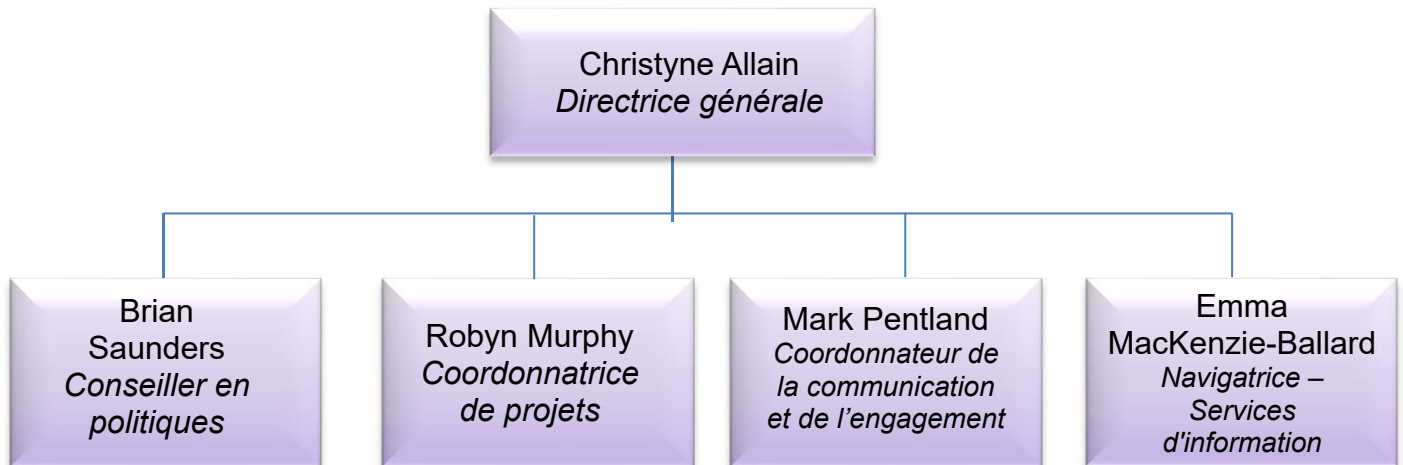
Andrew est un visionnaire et un champion pour les personnes handicapées. La combinaison de ses qualités et de son action de défense des droits s'est concrétisée dans la création de services d'accessibilité à la bibliothèque de l'UNB qui ont largement dépassé les rêves et les attentes formulés au départ.

De plus, sous la direction d'Andrew, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées s'est engagé fermement à améliorer la vie de toutes les personnes handicapées de notre province.

Ça n'a jamais été facile pour Andrew de faire tout le chemin qu'il a fait. Il a été actif ailleurs que sur le campus de l'UNB, ce qui lui a permis d'acquérir une grande notoriété au sein de la communauté. Andrew a toujours été un défenseur de la cause des personnes handicapées, que ce soit dans le cadre de son emploi ou de sa collaboration avec le gouvernement et d'autres organisations.

Des problèmes de santé ont contraint Andrew à démissionner de son poste de président du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées en juin 2018. Nous tenons à la fois à reconnaître et à remercier Andrew pour les efforts considérables qu'il a déployés pendant de nombreuses années pour nous, et nous souhaitons vivement collaborer avec lui dans le futur.

Personnel du CPMPH 2018-2019



En outre, veuillez noter que les personnes suivantes ont fait partie du personnel du CPMPH pendant une partie de 2018-2019 :

Chelsee MacLeod coordonnatrice de projets

Kristin Colwell..... gestionnaire de bureau

Rachel Thiboutotnavigatrice, Services d'information

Margaret Lyons-MacFarlanegestionnaire de projets, SSSPH 2018

Vision d'avenir : Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.

Mission : Nous faisons preuve d'un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

À cette fin, nous :

- appuyons vivement la participation de l'ensemble de la communauté et lui servons de modèle;
- fournissons des données de recherche, des conseils et une orientation au premier ministre et au gouvernement;
- éduquons le public et le sensibilisons aux droits, aux habiletés et aux valeurs des personnes;
- établissons des partenariats et des réseaux stratégiques;
- facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux soignants, aux professionnels et aux collectivités.

Les cinq (5) objectifs du Conseil sont fondés sur une capacité accrue, un rôle plus clair et une meilleure sensibilisation à l'égard du CPMPH. En s'appuyant sur ces objectifs, le CPMPH pourra apporter des changements constructifs pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, et il pourra ainsi remplir son mandat et sa mission tout en suivant sa vision d'avenir pour le Nouveau-Brunswick. Le Conseil a travaillé à déterminer quelles ressources lui seront nécessaires pour concrétiser sa vision d'avenir et accomplir sa mission, et à définir des stratégies qu'il pourra mettre en œuvre dans l'immédiat.

Mandat

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un organisme d'étude et de consultation chargé de conseiller le gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Lors d'une importante conférence provinciale qui s'est tenue à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes offrant des services aux personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il a été décidé qu'il fallait un organisme permanent pour maintenir l'élan et l'enthousiasme engendrés par l'Année internationale des personnes handicapées. La résolution unanime de la conférence a donné lieu à la rédaction et à l'adoption d'une loi provinciale qui a créé le Conseil du Premier ministre en 1982.

La *Loi créant le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées* précise que le Conseil doit :

- conseiller le ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées;
- présenter au gouvernement et au public des questions d'intérêt pour les

- personnes handicapées;
- Promouvoir :
 - la prévention des situations causant un handicap;
 - les possibilités d'emploi des personnes handicapées;
 - l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- recevoir et entendre les requêtes et suggestions émanant de particuliers ou de groupes à propos de la condition des personnes handicapées;
- entreprendre des recherches sur toute question concernant la condition des personnes handicapées et recommander des sujets d'étude dont pourraient se charger les gouvernements, les organisations bénévoles, les entreprises privées et les universités;
- recommander des programmes concernant la condition des personnes handicapées;
- se concerter et collaborer avec des organismes gouvernementaux, organisations bénévoles, entreprises privées, universités et particuliers, et les saisir de toute question ayant une incidence pour les personnes handicapées;
- créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil;
- proposer des mesures législatives, des politiques et des pratiques destinées à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publier les rapports, études ou recommandations qu'il juge nécessaires.

Faits saillants de 2018-2019

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 26 mai – 2 juin 2018 – *Occasions égales pour tous* – La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées est organisée chaque année pour mener une campagne stratégique de sensibilisation du public afin de promouvoir un meilleur soutien aux personnes handicapées de tous types et de tous âges. Cette année, la campagne comprenait des événements publics, les médias sociaux, la radio, des messages d'intérêt public, des communiqués de presse et des affiches pour promouvoir la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées lors d'événements organisés dans de nombreuses écoles et collectivités du Nouveau-Brunswick.

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées repose en grande partie sur la collaboration du personnel et des bénévoles de la Neil Squire Society qui travaillent avec le Conseil du Premier ministre pour en organiser les nombreuses activités. Cette année, les activités comprenaient un lancement le 27 mai à Bathurst, organisé conjointement par le BEST Group et le comité municipal de Bathurst pour les personnes handicapées, le déjeuner annuel avec les hauts fonctionnaires le 30 mai à Fredericton, diverses activités, présentations et divers ateliers organisés dans tout le Nouveau-Brunswick pour soutenir l'emploi des personnes handicapées, ainsi que l'événement provincial annuel « Marche et roule ».

Outre les activités organisées dans la province par le Conseil du Premier ministre, des

groupes locaux ont été encouragés à organiser des projets communautaires pour souligner également la semaine dans tout le Nouveau-Brunswick. En tout, 31 événements locaux ont accueilli quelque 25 000 participants pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2018.

En outre, lors de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2018, Alana Gullison a été la première titulaire de la bourse Randy Dickinson. La bourse de 2 000 \$ sera offerte annuellement à une étudiante ou à un étudiant du Nouveau-Brunswick vivant avec un handicap qui étudie dans un programme reconnu dans un établissement d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

Cette bourse porte le nom du directeur général fondateur du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, en reconnaissance des quelque 40 années de travail qu'il a consacrées aux enjeux des personnes handicapées.

Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2018

Chaque année, le Conseil du Premier ministre organise un événement le 3 décembre pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. Le thème de 2018 est ***Autonomiser les personnes handicapées et assurer la participation et l'égalité.***

La Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée pour la première fois par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992. Au fil des années, des événements ont été organisés dans le monde entier pour encourager la population, les organisations, les gouvernements et les sociétés à mettre l'accent sur les enjeux liés à l'intégration des personnes handicapées et sur les mesures nécessaires pour favoriser une meilleure équité.

Cette année, l'événement a eu lieu à Fredericton et le conférencier invité était Jim Kyte.

M. Kyte a marqué l'histoire, car il a été le seul joueur déclaré sourd au sens de la loi de la Ligue nationale de hockey. Repêché par les Jets de Winnipeg en 1982, M. Kyte a disputé un total de 598 matchs dans sa carrière dans la LNH. Outre les Jets, il a aussi joué pour les Penguins de Pittsburgh, les Flames de Calgary, les Sénateurs d'Ottawa et les Sharks de San Jose. Sa carrière de joueur a pris fin en 1997 après qu'il a subi une commotion cérébrale dans un accident automobile.

L'événement comprenait une conférence publique très populaire présentée par M. Kyte, suivie d'une période de questions.

Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick

Les questions touchant les personnes handicapées sont complexes. Elles touchent la

vie de presque toutes les personnes au Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse de consommateurs, de membres de la famille ou d'amis handicapés. Les questions touchant les personnes handicapées ont de plus en plus d'impact sur leur quotidien à mesure que celles-ci vieillissent.

En 2015, le Conseil du Premier ministre a assumé le rôle de coordination du Plan d'action-emploi (PAE). Le PAE compte 38 recommandations et 65 mesures précises destinées à traiter les enjeux relevés par les intervenants.

Le PAE a été prolongé d'un an par rapport à sa durée initiale de cinq ans et sa mise en œuvre s'est achevée le 31 mars 2018. À cette date, 59 des mesures initiales avaient été prises et 6 autres étaient encore en cours.

Dans l'ensemble, tout porte à croire qu'au terme du PAE, un plus grand nombre de personnes handicapées désireuses de travailler réussissent à obtenir un emploi au Nouveau-Brunswick. Les résultats du *Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap* ont été très positifs, et, surtout, pour les personnes handicapées qui sont prêtes, désireuses et capables de travailler dans notre province.

Bien que des progrès aient été réalisés sur le plan de l'emploi chez les personnes handicapées grâce à la vaste gamme de programmes communautaires ou gouvernementaux offerte ainsi qu'à des investissements considérables depuis de nombreuses années, il reste beaucoup à faire. Beaucoup trop de personnes handicapées ne parviennent toujours pas à décrocher un véritable emploi offrant une rémunération raisonnable au Nouveau-Brunswick.

Au terme du PAE en 2018, le Conseil du Premier ministre continuera à travailler en étroite collaboration avec le Cabinet du premier ministre, les ministères du GNB et les intervenants pour améliorer les résultats en matière d'emploi des personnes handicapées.

Réunions du conseil d'administration du CPMPH

Au cours de la période 2018-2019, le Conseil a tenu des réunions trimestrielles où il a été question de divers sujets relatifs aux personnes handicapées, notamment :

- Établissement et renforcement de partenariats à l'échelle de la province;
- Améliorations apportées au programme d'emploi ADAPF;
- Reconnaître les employeurs inclusifs et améliorer les expériences des personnes handicapées sur le marché du travail;
- Ségrégation des élèves à l'école en violation de la politique d'inclusion scolaire;
- Questions relatives à l'autisme;
- Fermeture du bureau de Fredericton de l'Association de la dystrophie musculaire;
- Rencontre avec le premier ministre;
- Améliorer le logo du CPMPH;
- Modifications à la *Loi créant le CPMPH*;
- Achèvement du projet vidéo auquel participent des membres du Conseil;
- *Loi canadienne sur l'accessibilité*;
- Transport pour les personnes handicapées;
- Problèmes de financement concernant les enfants d'âge scolaire qui ont besoin

- d'appareils auditifs;
- Médias sociaux et personnes handicapées;
- Amélioration des toilettes accessibles;
- Financement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité;
- Sports en fauteuil roulant;
- Survivants de la thalidomide oubliés;
- Transition des étudiants handicapés vers l'université puis vers l'emploi;
- Programme Handi-voile à Shediac;
- Délais d'attente des évaluations pour les enfants et les adultes handicapés;
- Orientation dans le système de santé;
- Amélioration de la communication et de l'engagement des intervenants;
- Priorités clés du Conseil concernant les personnes handicapées;
- Animaux d'assistance;
- Questions d'accessibilité dans les municipalités, notamment en ce qui concerne les transports publics en hiver;
- Améliorer l'emploi chez les personnes handicapées;
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées et son utilisation au Nouveau-Brunswick.

Clients

Cette année, le personnel a répondu à plus de 410 demandes provenant de personnes handicapées, de parents, d'enseignants, de professionnels de la réadaptation et de défenseurs des droits. Ces demandes ont été reçues principalement par téléphone et par courrier électronique, mais aussi lors de rencontres en personne. Le plus grand pourcentage de demandes provenait de personnes vivant avec un handicap ou de membres de leur famille immédiate. Le personnel du CPMPH a principalement aidé les clients à trouver les programmes et services appropriés pour répondre à leurs besoins.

Le CPMPH dispose également de répertoires en ligne qui comprennent les programmes et les services offerts aux personnes handicapées. Les nombreuses catégories comprennent, entre autres, les sports, les loisirs et les ressources connexes, les services de transport, les programmes d'adaptation des véhicules et les aides financières.

Réunions, présentations du CPMPH et collaboration avec le gouvernement

- ***Cabinet du premier ministre***
 - Déclaration et préparatifs de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées
 - Le personnel a participé à la journée d'accueil de Noël
 - Discussions portant sur les nouvelles nominations au Conseil du Premier ministre
- ***Bureau du Conseil exécutif***
 - Mises à jour mensuelles sur les projets d'emploi de l'Unité d'exécution des priorités relatives à la famille
 - Mises à jour des règlements et politiques du CPMPH
 - Actualisation du logo du Conseil
 - Besoins du CPMPH en matière de communications

- Révisions de la *Loi créant le CPMPH*
 - Transition complète du CPMPH en tant qu'unité du GNB
 - Réunions du groupe de travail sur les transports
 - Participation à la tournée annuelle de la fonction publique
 - Le personnel a participé à un atelier du BCE sur le respect, les droits et les responsabilités au travail
 - Le personnel a participé à un atelier sur les femmes occupant des postes de direction
 - Le personnel a participé à un atelier sur la protection de la vie privée dès la conception
 - Préparatifs pour la Journée de l'ONU
- ***Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail***
 - Projet d'analyse du contexte
 - Site Web du répertoire des services du CPMPH
 - Deux événements à l'intention des intervenants auprès des personnes handicapées
 - Consultations sur le programme SAE
 - Réunion conjointe entre les cadres supérieurs du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick sur les principaux enjeux futurs des personnes handicapées
- ***Ministère du Développement social***
 - Réunions trimestrielles pour améliorer le programme ADAPF
 - Réunions du groupe de travail interministériel sur l'enfance et les jeunes
 - Participation à l'atelier sur le soutien aux personnes handicapées du MDS
 - Rencontre entre le personnel du CPMPH et le ministre du Développement social et les hauts fonctionnaires sur les questions touchant les personnes handicapées
 - Plaidoyer en faveur de la résolution d'un problème de financement lié aux appareils auditifs pour les clients du Nouveau-Brunswick
- ***Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance***
 - Réunions portant sur l'amélioration de l'information sur les personnes handicapées à l'intention des enseignants
 - Questions relatives à la politique d'inclusion scolaire
 - Présentation par des membres du personnel lors d'un événement de la Journée du bien-être organisée par le MEDPE
 - Rencontre avec le personnel du MEDPE concernant les améliorations apportées au Programme amélioré des travailleurs de soutien
 - Rencontre avec les hauts fonctionnaires du MEDPE au sujet du partenariat d'apprentissage en autisme
- ***Opportunités NB***
 - Participation du personnel du CPMPH au programme ONB Fait le lien
- ***Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux***

- Places de stationnement réservées aux personnes handicapées au Nouveau-Brunswick
- **Service Nouveau-Brunswick**
 - Réunions sur les questions concernant les ressources humaines, la gestion financière et les enjeux connexes
 - Mise à jour de l'entente de services entre le CPMPH et Service Nouveau-Brunswick (SNB).
- **Secrétariat des affaires autochtones**
 - Réunions du Comité interministériel sur les questions autochtones
- **Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les personnes handicapées**
 - Conférences téléphoniques nationales trimestrielles sur les questions touchant les personnes handicapées
 - Rencontre avec le personnel du gouvernement fédéral sur le programme REEI
 - Organisation par le personnel du CPMPH des conférences téléphoniques avec le Bureau fédéral des questions de handicap sur la nouvelle *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le financement fédéral des projets d'accessibilité au Nouveau-Brunswick
 - Suivi de la publication du budget du gouvernement du Canada
 - Participation du personnel du CPMPH avec les représentants de Statistique Canada à une conférence téléphonique préalable à la publication de l'Enquête canadienne sur l'incapacité
- **Conseil du Trésor**
 - Réunions concernant le Programme d'égalité d'accès à l'emploi du GNB
 - Participation du personnel du CPMPH à une séance de mobilisation sur la diversité et l'inclusion au sein du GNB
- **Ministère des Ressources naturelles**
 - Traitement des demandes de carte pour chasseur handicapé
- **Société d'inclusion économique et sociale**
 - Rencontre entre le personnel du CPMPH et des représentants de la SIES concernant l'amélioration du recours au REEI au Nouveau-Brunswick
 - Rétroaction du CPMPH sur la pauvreté des personnes handicapées
 - Participation du personnel du CPMPH à un atelier sur la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick
 - Participation à une conférence de presse sur le nouveau Plan Ensemble pour vaincre la pauvreté
- **Ministère des Finances**
 - Suivi du discours du budget et du budget principal du GNB
 - Préparations en vue de l'audit annuel du CPMPH
- **Ministère des Transports et de l'Infrastructure**
 - Le personnel du CPMPH a formulé des recommandations sur l'accessibilité

des ponts couverts

- **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick**
 - Rencontre concernant la loi provinciale sur l'accessibilité

Réunions, présentations du CPMPH et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif

- Services de soutien aux employeurs du Nouveau-Brunswick
- Société Neil Squire
- Centre de ressources sur l'autisme de Moncton
- Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire
- Coordonnateur du programme Prêts, désireux et capables de travailler du Nouveau-Brunswick
- Fondation Muriel McQueen Fergusson
- Forum national sur l'accessibilité
- Diverses écoles au Nouveau-Brunswick
- Troubles d'apprentissage – Association du Nouveau-Brunswick
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- Comité sur l'accessibilité de l'Université du Nouveau-Brunswick
- Centre de réadaptation Woodbridge
- Réseau d'action des femmes handicapées du Canada
- Threshold Services
- Association canadienne de la santé mentale
- Timbres de Pâques NB
- ACDNB
- SANB
- Capacité Nouveau-Brunswick
- Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick
- STU
- NBCC
- Autism Connections NB

Comités et groupes de travail 2018-2019

Le CPMPH participe à plusieurs comités et groupes de travail afin de mieux traiter les enjeux liés aux personnes handicapées, notamment :

- Projet de l'Unité d'exécution des priorités relatives aux familles sur le Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap
- Comité de surveillance pour l'amélioration du programme ADAPF
- Groupe de travail interministériel sur les enfants et les jeunes
- Comité interministériel sur les questions autochtones;
- Canadian Open Forum on Accessibility
- Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur les personnes handicapées
- Groupe consultatif sur les services de soutien aux employeurs du N.-B.
- Comité mixte sur la santé et la sécurité de Place-2000
- Comité du mieux-être de Place-2000

- Groupe de travail GNB/BCE/SIES sur les transports
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- Comité sur l'accessibilité de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB)
- Groupe de travail sur la réduction de la pauvreté de la SIES
- Groupe de travail interministériel sur les droits de la personne
- Équipe de recherche sur la violence à l'égard des femmes handicapées

Langues officielles

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public dans la langue officielle de son choix. Nous sommes heureux d'annoncer qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat aux langues officielles au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

**États financiers
31 mars 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de la continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :


- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Rapport de l'auditeur indépendant, suite

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
5 août 2020


Chartered Professional Accountants
Comptables professionnels agréés

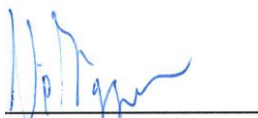
Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État de la situation financière
Au 31 mars 2019

	2019	2018
ACTIF FINANCIER		
Trésorerie	\$ 149 631	\$
Somme due par une partie liée, province du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>170 987</u>	<u>7 673</u>
	<u>170 987 \$</u>	<u>157 304 \$</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	7 701 \$	9 010
Produit comptabilisé d'avance	----- -	<u>1 500</u>
	7 701	10 510
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent	<u>163 286</u>	<u>146 794</u>
	<u>170 987 \$</u>	<u>157 304 \$</u>

Approuvé

Membres



Membres



Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
Recettes			
Province du Nouveau-Brunswick	292 000 \$	292 000 \$	289 000 \$
Analyse du contexte (note 6)	-	145 000	300 000
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	63 000	
Recettes diverses		33	27 644
	292 000	500 033	616 644
Dépenses			
Salaires et avantages connexes	266 000	199 498	187 007
Analyse du contexte		140 368	249 257
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	70 570	380
Réunions, déplacements et honoraires du Conseil	6 500	20 982	16 868
Journée de l'ONU, 3 décembre	-	15 657	1 185
Traduction et interprétation	11 000	13 037	16 493
Téléphone	2 500	4 639	3 349
TI et Internet	-	4 536	1 839
Frais divers et bancaires	-	4 279	1 425
Réunions et déplacements du personnel	3 000	3 927	2 482
Formation et perfectionnement professionnel	-	1 771	1 562
Fournitures de bureau	1 500	1 336	8 826
Impression	500	1 094	702
Plan d'action-emploi	-	895	2 544
Stationnement	500	657	704
Frais postaux	500	295	425
Planification stratégique	-	-	2 468
Assurance	-	-	430
Dépenses pour le bâtiment	-	-	399
Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées		-	369
	292 000	483 541	498 714
Excédent des recettes sur les dépenses	-	16 492	117 930
Excédent accumulé, début de l'exercice	-	146 794	7 694
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées		-	21 170
Excédent accumulé, fin de l'exercice	\$	163 286 \$	146 794 \$

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État du flux de trésorerie pour
l'exercice terminé le
31 mars 2019

	2019	2018
Activités d'opération		
Rentrées de fonds de la province du Nouveau-Brunswick	273 686 \$	581 327 \$
Rentrées de fonds provenant d'autres sources	61 533	54 211
Paiement comptant aux fournisseurs et aux employés	<u>(484 850)</u>	<u>(516 678)</u>
Modification de la situation de trésorerie	(149 631)	118 860
Trésorerie, début de l'exercice	<u>149 631</u>	<u>30 771</u>
Trésorerie, fin de l'exercice	<u> </u>	<u>\$ 149 631 \$</u>

Au 1^{er} janvier 2018, la source de trésorerie du Conseil est la province du Nouveau-Brunswick. Le Conseil ne dispose plus d'un compte bancaire distinct et toutes les activités opérationnelles sont traitées par la province du Nouveau-Brunswick.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2019

1. Nature des activités

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un organisme de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions touchant les personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la LIR.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public canadien. Les principales méthodes comptables sont détaillées comme suit :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités détenues dans une institution financière.

b) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues pour des activités et des projets précis. Les subventions destinées à être utilisées à des fins précises sont comptabilisées en tant que recettes dans la période au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans la période appropriée.

Le Conseil reçoit actuellement 87 % de ses recettes de la province du Nouveau-Brunswick et des ministères connexes.

c) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses d'immobilisations inférieures à 100 000 \$ comme charges de la période au cours de laquelle elles ont été engagées.

d) Régimes de retraite et autres régimes de prestations de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et à la *Loi sur l'impôt sur le revenu du Canada*. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a accès à aucun excédent en ce qui concerne les régimes de retraite de ses employés.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables, suite

e) Instruments financiers

L'organisme évalue d'abord ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines transactions avec lien de dépendance. L'organisme évalue ensuite l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût amorti, sauf pour des titres cotés sur un marché actif, qui sont ensuite évalués à leur juste valeur.

L'actif financier évalué au coût amorti comprend la trésorerie et les comptes débiteurs. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

f) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés de recettes et de dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre apparentés

À partir du 1^{er} janvier 2018, la province du Nouveau-Brunswick paie tous les coûts au nom du Conseil.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Province du Nouveau-Brunswick	<u>170 987 \$</u>	<u>7 673 \$</u>

Le montant exigible de la province du Nouveau-Brunswick représente le montant à payer au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'année, la province du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement total de 292 000 \$ (2018 - 289 000 \$). En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement total de 145 000 \$ (2018 - 300 000 \$).

La province du Nouveau-Brunswick fournit également gratuitement certains services de soutien au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien tels que les services de conseillers stratégiques, les services informatiques, les services d'accueil et la gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut être établie de manière raisonnable et n'est donc pas prise en compte dans ces états financiers.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2019

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Crédits de congé	3 280 \$	4 635 \$
Compte des salaires	<u>4 421</u>	<u>4 3_7</u>
	<u>7 701 \$</u>	<u>9 010 \$</u>

5. Dépendance économique

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est dépendant sur le plan économique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement de ce dernier.

6. Analyse du contexte

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées s'est joint au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) pour mener une analyse du contexte sur l'emploi des personnes handicapées. Au cours de l'exercice financier, EPFT a fourni 145 000 dollars dans le cadre du programme de recherche et d'analyse du marché du travail. Le projet comprend principalement des dépenses liées aux frais de consultants, à la recherche et l'analyse, aux consultations publiques, aux déplacements et aux réunions, et à un employé pour la période de deux ans du projet (de juin 2016 à juin 2019). EPFT a approuvé et versé la totalité des 495 000 \$.